



AVENANT N°2
Convention de mise à disposition des terrains
municipaux pour la société Les Transports T

Entre les soussignés :

La ville de Trignac, représente par Monsieur CLAUDE AUFORT, Maire agissant au nom et pour la ville de Trignac, en vertu de la décision du Maire.

Ci-après le « propriétaire »

Et

L'entreprise *Les Transports T*, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro de SIREN : 441 581 576 inscrite au greffe de Saint Nazaire.
Représentée par Monsieur Bertrand CHOUBRAC, Gérant

Ci-après « l'entreprise »

Il a été convenu la mise à disposition, de l'entreprise *Les Transports T*, d'une partie de la parcelle de terrain appartenant à la Commune de Trignac, cadastrée section AS n°452p contenance d'environ 250 m2 comprise dans l'enceinte des Services Techniques Municipaux au 3, rue Jules Verne, autrefois utilisée comme parc de stockage de déblais de chantier.

Il est décidé la modification de deux articles :

Article 2 : Destination du bien mis à disposition

L'entreprise Transports T destine cette parcelle au stockage de certains de ses véhicules.

Elle ne pourra apporter de changement de destination aux lieux et installations sans l'accord exprès du propriétaire sous peine de résiliation de plein droit de la présente convention.

L'assiette de terrain mis à disposition est désormais contrainte pour accueillir des gravats et outils de chantier. Dans ces conditions, elle permettra le stationnement d'un seul bus de dimension ne dépassant pas : 15m X 2,60m.

Article 5 « Conditions Financières » :

La mise à disposition est consentie pour 1 stationnement uniquement (4.00m X 15.00m) pour un montant de 300 € H.T /mois à compter du 1^{er} décembre 2025.

Fait à Trignac, le 30.09.2025

En (2) exemplaires originaux

Pour La Commune de Trignac,
Le Maire M. AUFORT Claude



Le Gérant de l'entreprise Les Transports T
M. CHOUBRAC Bertrand